



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
Service Energies, Connaissances et Urbanisme
Secrétariat de la CDPENAF**

Monsieur Le Maire de JEGUN

En Mairie
32360 JEGUN

Objet : AVIS DE LA CDPENAF

Réf :

P.J. :

Auch, le 12 décembre 2023

Le projet de modification du PLU sur la commune de JEGUN a été examiné lors de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du 7 décembre 2023.

Concernant le périmètre de la CDPENAF, le projet de modification du PLU porte d'une part sur l'ouverture partielle à l'urbanisation de deux secteurs classés actuellement en zone 2AU :

- secteur du Plaet (ou l'Orient), en lien avec les zones bâties du sud du village (UAa, UB et UBa),
- secteur du chemin de Pelat en lien avec les zones bâties du sud du village (UB et UBa),

Et d'autre part sur la création d'un secteur Ah sur les parcelles cadastrées BT 58, 59 et 63 au droit d'une maison construction qui n'avait pas été identifiée comme telle lors de l'élaboration du document en vigueur

Après examen et délibération, la commission émet à l'unanimité un **avis favorable** au projet de modification du PLU de la commune de Jegun.

Je vous rappelle toutefois que cet avis émis par la CDPENAF est indépendant de celui émis par les services de l'État et les autres personnes publiques associées. Il vous appartiendra de faire la synthèse de ces différents avis.

Le Directeur départemental adjoint des territoires

Florent MITAULT